

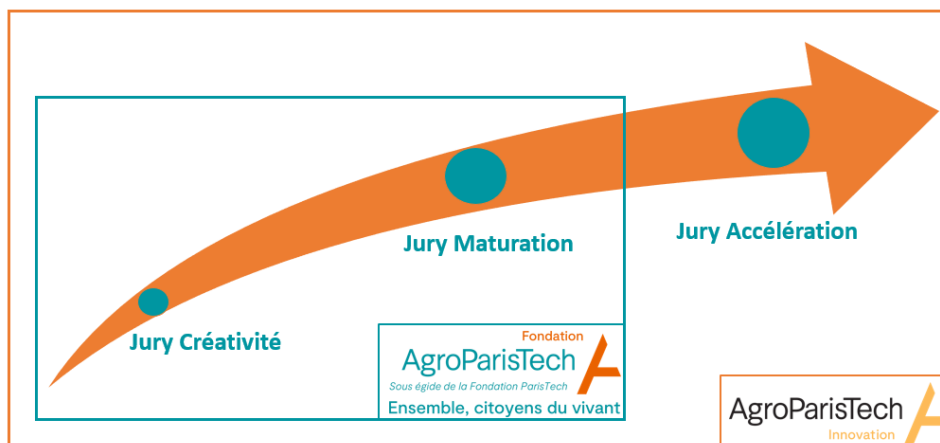
Appel à projets Entreprendre !

Edition 2024

Jury Accélération

Règlement et critères d'éligibilité & d'évaluation

Vous êtes de la communauté AgroParisTech ? Vous avez un projet entrepreneurial dans les domaines du vivant ou de l'environnement ? Participez aux jurys de l'**Itinéraire Entrepreneuriat d'AgroParisTech** qui vous feront bénéficier de moyens pour vous aider dans votre projet, qu'il soit en cours de création (Jury Créativité), de maturation (Jury Maturation) ou de développement (Jury Accélération).



AgroParisTech Innovation

AgroParisTech Innovation est une Association loi 1901 de droit privé, avec un statut de Structure de Recherche sous Contrat (SRC), adossée à AgroParisTech. Elle a pour but de contribuer au rayonnement national et international d'AgroParisTech en favorisant les activités de recherche et d'innovation de ses enseignants-chercheurs. AgroParisTech Innovation porte administrativement et financièrement les InnLabs d'AgroParisTech et propose un appui aux porteurs de projets notamment sur les sujets stratégique, juridique, business et Propriété Industrielle.

Dans le cadre de l'itinéraire Entrepreneuriat d'AgroParisTech, AgroParisTech Innovation et la DRITT (Direction de la Recherche, de l'Innovation et du Transfert Technologique) soutiennent les projets présentés au jury Accélération.

Critères d'éligibilité

- Le caractère technologique n'est pas obligatoire.
- Le projet doit se situer dans les domaines d'AgroParisTech (Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement).
- Le projet doit se situer dans le cadre des intentions et valeurs de l'établissement (Protection de l'environnement et de la biodiversité, Nourrir le monde, Santé pour tous) et il peut concerner des filières équitables.
- Votre projet est porté au sein d'une équipe comprenant au moins un membre de la communauté

AgroParisTech : étudiant AgroParisTech ou affilié ou tutoré par l'établissement : ingénieur, master, apprenti, mastère spécialisé, doctorant ; alumni AgroParisTech ; personnel administratif ou technique ou enseignant-chercheur ; incubé/accompagné par un des InnLabs d'AgroParisTech.

- Vous avez développé un projet entrepreneurial dans les domaines des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, vous avez terminé sa phase de pré-maturation et vous en êtes au stade de développement industriel et / ou commercial.
- Si votre entreprise est déjà créée, elle ne devra pas l'avoir été depuis plus de deux ans et / ou avoir obtenu un soutien financier de plus de 100 000 euros.
- La taille de l'entreprise n'est pas limitée.

Devenir lauréat.e.s Accélération c'est bénéficier :

- De financements (entre 3000 et 5000€ en moyenne)
- D'un accompagnement
 - o scientifique et technique via du mentorat d'enseignants-chercheurs AgroParisTech ou de chercheurs INRAE
 - o stratégique et business par l'intermédiaire d'AgroParisTech Innovation
 - o possible avec la méthode Business Design de Vianeo
 - o à la levée de fonds
- De mises en relation avec les partenaires d'AgroParisTech liés à l'innovation (incubateurs, accélérateurs, financeurs, cabinets de conseil...)
- D'un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- De visibilité

Critères d'évaluation et de sélection des projets

- La qualité de la présentation (supports de qualité et efficace, présentation enthousiasmante et préparation sérieuse).
- Le projet (réponse à un besoin bien identifié et communiqué, état de l'art bien connu et analysé, sujet et approche innovants, sujet stratégique à fort potentiel sectoriel, engagement social et responsable fort).
- L'équipe (qualité inter-personnelles, écoute, échange, profils complémentaires, rôles bien distribués, envie « contagieuse », réelle approche entrepreneuriale, mixité de l'équipe forte).
- Projet de pré-incubation (bonne perception des risques et des « trous dans la raquette », points clés à travailler durant la pré-incubation listés et définis, sollicitation spontanée des compétences d'accompagnement, objectifs sur points clés décrits et pertinents).

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **lundi 23 octobre 2023**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **lundi 27 novembre 2023 à midi**
- Sélection des dossiers : **vendredi 1^{er} décembre 2023**
- Jury oral : **mardi 12 décembre 2023 après-midi**
- Diffusion des résultats : **dans les 2 jours suivants le jury**

Conseils :

- Il est conseillé pour les étudiants de 3^{ème} année ingénieur, master 2, doctorant en fin de thèse de passer d'abord par le jury Maturation avant le jury Accélération.
- Pour les projets pouvant prétendre à un soutien financier, il est encouragé que le membre de la communauté AgroParisTech puisse être associé et participer au capital de l'entreprise et/ou au moins avoir une forte implication dans le projet avec des responsabilités.

Si vous avez une question, écrivez à Charlotte Gaultier-Boulle charlotte.gaultierboulle@agroparistech.fr